



COMITÉS PARITAIRES CSSDM 2025-2028

APPEL DE CANDIDATURES

- Comité paritaire de santé et sécurité au travail **(CSST)**
- Comité paritaire de perfectionnement des enseignantes et des enseignants **(CPPE)**
- Comité paritaire pour les élèves à risque et les élèves handicapé·e·s ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage **(CPCEREHDA)**
- Comité d'encadrement des stagiaires **(CES)**
- Comité pédagogique de consultation **(CPC)**
- Ce document présente chacun des comités paritaires qui doivent être formés en vertu de la *Convention collective locale* pour la durée de cette convention.
- Toutes et tous les membres sont éligibles pour la plupart des comités, à la condition de porter un intérêt particulier pour les thèmes traités. Certaines autres conditions spécifiques sont indiquées dans la présentation des comités. À noter que chacun des comités compte également un membre substitut (voir la *Politique de désignation des membres des délégations et des comités de l'Alliance*).
- Dans tous les cas, les réunions de préparation se tiennent en alternance de soir et de jour, avec libération syndicale au besoin.
- C'est la *Politique de désignation des membres des délégations et des comités de l'Alliance* qui guidera le CA dans le choix des membres aux différents comités.
- Les personnes intéressées à l'un ou l'autre de ces comités doivent soumettre leur candidature au Conseil d'administration **avant midi, le mardi 23 septembre 2025**.
- Elles doivent remplir le [formulaire en ligne](#) qui se trouve dans le site de l'Alliance, à la page des comités paritaires.

CSST

Les comités de santé et de sécurité jouent un rôle consultatif et paritaire, ce qui signifie qu'ils sont composés de représentantes et de représentants de l'employeur et des travailleuses et travailleurs. Leurs fonctions principales sont d'identifier et d'analyser les accidents et les maladies professionnelles ainsi que de faire des recommandations pour les prévenir.

La contribution des membres du comité permet de :

- représenter les besoins et préoccupations des collègues ;
- participer activement à l'élaboration de plans d'action pour prévenir les accidents et les maladies professionnelles.

Leur rôle est de :

- recueillir de l'information sur les risques liés à la santé et sécurité au travail présents dans le milieu de travail ;
- transmettre les problèmes identifiés lors des rencontres du comité ;
- proposer des solutions concrètes et faisables pour améliorer la situation ;
- assurer un suivi.

Au CSSDM, les comités de santé et de sécurité sont organisés par regroupement d'établissements. Cette structure permet de discuter des enjeux spécifiques à un secteur et de travailler en collaboration avec d'autres écoles. Les comités sont composés notamment de six représentantes et représentants de l'Alliance. Elles et ils sont libéré-e-s pour la durée des réunions, mais doivent accepter de participer à des réunions préparatoires dont certaines se tiendront en soirée.

- **Regroupement 1** : écoles primaires sans point de services EHDAA (2 membres).
- **Regroupement 2** : écoles secondaires sans point de services EHDAA, centres de l'éducation des adultes (sauf centre Champagnat) et ÉMICA (2 membres).
- **Regroupement 3** : écoles EHDAA et points de services primaires et secondaires (incluant les classes AMPLI et difficultés d'adaptation et d'apprentissage) ainsi que le centre Champagnat (1 membre).
- **Regroupement 4** : centres de la formation professionnelle (FP — sauf ÉMICA), Service des ressources matérielles et imprimerie (1 membre).

Pour que leur candidature soit étudiée, les personnes intéressées doivent postuler au regroupement auquel leur établissement appartient. Les candidates et candidats doivent démontrer leur capacité à travailler en équipe et à respecter les mandats collectifs de l'Alliance.



Le responsable est Éric Girard, vice-président.

CPPE

Le mandat du Comité paritaire de perfectionnement des enseignantes et des enseignants consiste notamment à faire des recommandations sur la répartition des budgets de perfectionnement au niveau du centre de services scolaire, sur les critères d'attribution des fonds ainsi que sur les modalités de remboursement pour les activités.

Le comité publie aussi le dépliant *Orientations, normes et procédures* qui contient les prescriptions qui régissent le fonctionnement des comités locaux de perfectionnement (CLP) ainsi que toute utilisation des budgets.

Le comité est composé notamment de cinq représentantes et représentants de l'Alliance (un-e membre du CA, une conseillère ou un conseiller et trois enseignantes et enseignants). Ce comité se réunit à raison d'une demi-journée, environ cinq fois par année. Ces réunions sont précédées de rencontres préparatoires de notre délégation. Le membre substitut n'a pas à assister à toutes ces rencontres.

Les candidates et candidats doivent avoir une bonne connaissance du dossier du perfectionnement et idéalement être déjà membres du CLP de leur établissement. Elles et ils doivent également travailler en équipe et être à l'aise avec le rôle de représentation de l'Alliance ainsi qu'avec les orientations et les mandats qu'elle défend.

●
Le responsable est Éric Girard, vice-président.

CPCEREHDAA

Le Comité paritaire pour les élèves à risque et les élèves handicapé-e-s ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage a, entre autres, pour mandat de faire des recommandations :

1. sur la répartition des ressources allouées entre le centre de services et les écoles ;
2. sur l'élaboration et la révision de la politique de la commission relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapé-e-s ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ;
3. sur les modalités d'intégration et les services d'appui ainsi que sur les modalités de regroupement dans les classes spécialisées ;
4. sur la mise en œuvre de la politique du centre de services, notamment sur les modèles d'organisation des services.

Le comité est composé notamment de six représentantes et représentants de l'Alliance (un-e membre du CA, une conseillère ou un conseiller et quatre enseignantes et enseignants). Elles et ils sont libéré-e-s pour la durée des réunions, mais doivent accepter de participer à des réunions préparatoires qui peuvent se tenir en soirée. Le comité se réunit environ dix fois par an.

Les candidates et les candidats doivent avoir une bonne connaissance du dossier, doivent démontrer leur capacité à travailler en équipe et à respecter les mandats collectifs de l'Alliance.

●
Marie Contant, vice-présidente.

CES

Le Comité d'encadrement des stagiaires (CES) a pour mandat de convenir des dispositions relatives à l'encadrement des stagiaires, notamment en ce qui a trait à l'allocation reçue aux fins d'encadrement des stagiaires, aux fonctions et responsabilités inhérentes au rôle d'enseignante ou d'enseignant associé-e qui accueille des stagiaires ainsi qu'à leur compensation.

Le comité est composé notamment de cinq représentantes et représentants de l'Alliance (un-e membre du CA, une conseillère ou un conseiller et trois enseignantes et enseignants). Elles et ils sont libéré-e-s pour la durée des cinq réunions prévues au calendrier, mais doivent aussi accepter de participer à certaines réunions préparatoires.

Les candidates et candidats doivent démontrer leur capacité à travailler en équipe et à respecter les mandats collectifs de l'Alliance. Toutes les candidatures sont bienvenues, mais, à compétence égale, le Conseil d'administration favorisera des personnes ayant une expérience pertinente dans l'accompagnement des stagiaires.



La responsable est Sue Bradley, vice-présidente.

CPC

Le Comité pédagogique de consultation (CPC) se prononce sur les politiques et orientations du CSSDM pouvant concerner les enseignantes et les enseignants, ainsi que sur les objets prévus à la Loi sur l'instruction publique. Il est consulté notamment sur l'implantation des nouvelles méthodes pédagogiques, le calendrier scolaire triennal, le changement de bulletin, la politique d'évaluation des apprentissages, le plan d'engagement vers la réussite (PEVR) et les ressources éducatives numériques.

Le comité est composé notamment de cinq représentantes et représentants de l'Alliance (un-e membre du CA, une conseillère ou un conseiller et trois enseignantes et enseignants). Ces personnes sont libérées pour la durée des réunions, mais doivent accepter de participer à des réunions préparatoires. Le comité se réunit environ huit fois par an.

En plus d'avoir un intérêt marqué pour la pédagogie et une bonne capacité d'analyse, les candidates et les candidats doivent démontrer leur capacité à travailler en équipe et à respecter les mandats collectifs de l'Alliance.



La responsable est Amélie Piché Richard, vice-présidente.

**VOUS AIMERIEZ
VOUS JOINDRE À
L'UN OU L'AUTRE
DE CES
COMITÉS
ET VIVRE UNE
EXPÉRIENCE DE LA
VIE SYNDICALE ?**

● Les personnes qui souhaitent faire partie de l'un de ces comités doivent remplir le formulaire unique de mise en candidatures disponible à la page *Comités paritaires et conjoints* du site Web. Il faut indiquer clairement pour quelles raisons elles veulent faire partie de l'un des comités et comment elles peuvent contribuer aux travaux.

● La période de mise en candidatures se tiendra **jusqu'à midi, le mardi 23 septembre 2025.**

JOIGNEZ-VOUS À NOUS !